CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL (envoyée le 10/10/2024)

Le Conseil Municipal se réunira le Vendredi 18 octobre 2024 à 18 h 30, à la mairie, en séance ordinaire.

| റ | rd | re | du | in | ur | • |
|---|----|----|----|----|----|---|
| v | · | | uu | JУ | uı | • |

- Demandes de subventions 2025 au Département (voirie et travaux eau)
- Vente et acquisition de parcelles (tronçons de chemins)
- ☐ Mise à disposition de l'adjoint administratif aux P'tits Drôles
- ☐ Devis enfouissement fibre à la Combe
- Devis rénovation « maison SIROUX » à la Texonnière
- Convention avec Orange pour canalisations fibre enterrées
- ☐ Convention Route Forestière avec GROUPAMA
- ☐ Attribution de subventions 2024
- ☐ Modification statuts de la Communauté de Communes (compétence eau)
- ☐ Suppression du CCAS
- ☐ Point sur le Chatipi
- Divers

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 octobre 2024

L'an deux mille vingt-vingt-quatre, le dix-huit octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 10 octobre 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Vincent ECHASSERIEAU, Maire.

Etaient présents : Vincent ECHASSERIEAU, Nathalie BOURDELAS, Luc JEGOU, Brigitte CHAPUIS, Jérôme RABY, Isabelle LALLART, Pascale FAYETTE.

Absents: Thierry MENUCELLI qui a donné pouvoir à Vincent ECHASSERIEAU, Isabelle JEGOU qui a donné pouvoir à Luc JEGOU, Maryanick CHAMPAUD

Jérôme RABY est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant approuvé, on passe à l'ordre du jour.

1. Demande de subvention 2025 au Département Construction d'un réservoir et interconnexion au SVC Délib.n°2024/33

M. le Maire fait part de l'étude d'avant-projet du Cabinet LARBRE INGENIERIE pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et d'une interconnexion avec le Syndicat Vienne Combade qui s'élève à 600 000 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

| DEPENSES HT | |
|---|--------------|
| Renouvellement et renforcement de la conduite d'amenée des eaux de captage au | 72 252 ,32 € |
| nouveau réservoir | |
| Reprise des réseaux de distribution sur le nouveau réservoir | 19 503,06 € |
| Création de la conduite de liaison avec le SVC y compris surpresseur | 144 979,90 € |
| Construction du nouveau réservoir des Cailloux Doux et démolition de l'existant | 315 940,00 € |
| Provisions pour actualisation travaux | 27 324,72 € |
| Honoraires maîtrise d'œuvre | 37 700,00 € |
| Achat de la parcelle | 22 000,00 € |
| Frais Divers (frais de publication, études géotechniques, levés topographiques) | 20 300,00 € |
| TOTAL | 660 000,00 € |

| RECETTES HT | |
|--|--------------|
| Agence de l'eau contrat de résilience 50 % | 330 000,00 € |
| Subvention Département Haute-Vienne 30 % | 198 000,00 € |
| Autofinancement 20 % | 132 000,00 € |
| TOTAL | 660 000,00 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve ces travaux et leur plan de financement et sollicite une subvention auprès du Département au titre de 2025.

2. Demande de subvention 2025 au Département

Travaux de Voirie

Délib.n°2024/34

M. le Maire fait part du devis de l'entreprise FRACASSO pour la réfection du Chemin du Puy du Guai (VC 20) derrière la Chapelle qui s'élève 19 500 € HT.

Afin de réaliser ces travaux une subvention peut être demandée au Département avec le plan de financement suivant :

| DEPENSES HT | |
|-----------------------------|-------------|
| Travaux entreprise FRACASSO | 19 500,00 € |

| RECETTES HT | |
|--|-------------|
| Subvention Département Haute-Vienne 50 % | 9 750,00 € |
| Autofinancement 50 % | 9 750,00 € |
| TOTAL | 19 500,00 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve ces travaux et leur plan de financement, retient le devis de l'entreprise FRACASSO et sollicite une subvention auprès du Département au titre de 2025.

3. Vente et acquisition de tronçons de chemin Délib.n°2024/35

M. le Maire rappelle la délibération du 14/02/2024 n°2024/4 approuvant l'aliénation de chemins ruraux et celle du 22/09/2022 n°2022/20 pour l'acquisition de chemins dans le cadre du PDIPR.

Le cabinet DUARTE ayant réalisé l'arpentage de ces tronçons il est possible de se prononcer sur l'acquisition et la vente de ces parcelles au prix convenu à savoir :

Pour les acquisitions :

| Parcelle | Vendeurs | Surface en m2 | Prix |
|--------------------|-------------------------------------|---------------|-------|
| A 784 | Indivision WITTMER | 20 | 10 € |
| B 2176 | BRANLANT Elise et LACORRE Guillaume | 14 | 14 € |
| B 2189 | Olivier OHIER | 275 | 275 € |
| B 2192 | Olivier OHIER | 293 | 293 € |
| B 2185 | Olivier OHIER | 156 | 156 € |
| B 2182 | Olivier OHIER | 69 | 69 € |
| B 2194 | Olivier OHIER | 7 | 7 € |
| Pour partie B 1501 | Mme et M. Frédéric CHARBONNIAUD | 523 | 523 € |

Pour les ventes:

| Parcelle | Acquéreurs | Surface en m2 | Prix |
|-------------------|---------------------------------|---------------|-------|
| A 786 | Indivision WITTMER | 279 | 558 € |
| A 785 | Michel POUILLER | 288 | 576 € |
| B 787 | Marion PRADAYROL | 197 | 394 € |
| B 2178 | Susanne WEERSINK | 20 | 40 € |
| B 2177 | Elise LEBRAUD | 9 | 18 € |
| B 2179 | Elise LEBRAUD | 260 | 520 € |
| B 2180 | Elise LEBRAUD | 49 | 98 € |
| Tronçon chemin La | Mme et M. Frédéric CHARBONNIAUD | 285 | 285 € |
| Gane | | | |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- approuve ces acquisitions qui seront budgétisées au 2111 Op 139 et ses ventes.
- charge son maire de les réaliser sous forme d'actes administratifs

4. Renouvellement de la mise à disposition de l'adjoint administratif auprès des P'tits Drôles

Délib.n°2024/36

Monsieur le Maire rappelle que l'agent exerçant sur le poste d'adjoint administratif est mis à disposition de l'Association les P'tits Drôles depuis le 1^{er} janvier 2010, afin de gérer les activités périscolaires et la garderie des mercredis après-midi auprès des enfants scolarisés dans le RPI Bujaleuf-Cheissoux-St Julien le Petit.

Il est nécessaire de renouveler cette mise à disposition à compter du 1^{er} janvier 2025 pour 3 ans, à raison de 10,70 h hebdomadaires (pour rappel le poste est créé sur 21,70/35^{ème}).

Après en avoir débattu, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, approuve le renouvellement de cette mise à disposition et charge son Maire de toutes les démarches et signatures nécessaires à sa réalisation.

5. Enfouissement de la Fibre à la Combe

Monsieur le Maire fait part du devis de l'entreprise FRACASSO pour la réalisation de tranchées avec pose de canalisations pour l'enfouissement de la fibre Route de la Combe, qui s'élève à 36 000 € HT soit 43 200 € TTC.

Après en avoir débattu, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, approuve ces travaux qui seront imputés à l'article 21538 Op 138.

6. Convention avec Orange pour l'enfouissement de la Fibre Délib.n°2024/38

Monsieur le Maire fait part de la proposition de convention d'Orange relative à la mise à disposition d'infrastructures passives de communications électroniques liée à l'enfouissement de la fibre, qui prévoit le rachat du matériel d'Orange par la Commune et le versement d'une redevance annuelle de 0,70 € par mètre linéaire.

Après en avoir débattu, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, approuve cette convention et charge son maire de la signer.

7. Devenir de la maison SIROUX

M. le Maire souhaiterait connaître l'avis du Conseil Municipal sur le devenir de la maison « SIROUX » à La Texonnière. Doit-elle être rénovée ou vendue ? Un premier devis estime les travaux à 10 785 €. Il faudrait également changer de type de chauffage. Elle a été estimée à 70 000 €.

Le Conseil Municipal pense qu'il serait judicieux de la rénover pour la relouer.

8. Convention avec la Société Forestière GROUPAMA pour la création et l'usage de la Route forestière dite de la Combe au Puy du Guai Délib.n°2024/39

Monsieur le Maire fait part de la proposition de convention de la Société Forestière GROUPAMA pour la création et l'usage de la Route forestière dite de la Combe au Puy du Guai.

Après en avoir débattu, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, approuve cette convention et charge son maire de la signer.

9. Attribution de subventions 2024

Délib.n°2024/40

M. le Maire fait part des demandes de subventions 2024 et rappelle les contraintes budgétaires auxquelles la commune est soumise.

Après en avoir délibéré, Isabelle JEGOU, adhérente d'une association, ne souhaitant pas participer au vote, le conseil municipal, à 8 voix pour, approuve les subventions suivantes :

| Associations | Subventions 2024 |
|---|------------------|
| Amicale des Sapeurs Pompiers de Peyrat-le-Château | 100 € |
| Les P'tits Drôles CLSH | 3 330 € |
| Coopérative Scolaire OCCE Bujaleuf | 450 € |
| ANACR | 50 € |
| Association de retraités | 150 € |
| Foyer Rural de Cheissoux | 150 € |
| Montagne accueil solidarité Peyrat | 50 € |
| TOTAL | 4 280 € |

10. Communauté de Communes des Portes de Vassivière / Modification des statuts Délib.n°2024/41

La dernière révision des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière a été approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2023 puis actée par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2023.

Depuis des changements sont intervenus et réclament la mise en œuvre d'une procédure de modification statutaire.

Ainsi, lors de sa séance du 19 septembre 2024, le Conseil Communautaire a approuvé la modification suivante :

- Prise de la compétence eau

M. le Maire présente le projet de modification statutaire, joint en annexe. L'article 5.1 est modifié, les autres articles étant inchangés.

Selon les termes de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire.

En cas d'approbation aux règles de majorité fixées, le Préfet prendra un arrêté pour acter ces modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, tels que présentés en annexe.

11. Dissolution du CCAS

Délib.n°2024/42

Monsieur le Maire propose la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale enregistré sous le n° SIRET 26870430100012 qui n'a aucune activité et dont l'existence n'est pas justifiée au vu de la taille de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette dissolution qui sera notifiée à l'INSEE.

12. Diminution loyer

Délib.n°2024/43

Au vu des travaux à réaliser sur la maison louée au 6 route de la Scierie, la Commune étant dans l'impossibilité de les réaliser rapidement, Monsieur le Maire propose de diminuer le loyer à compter du 1^{er} novembre 2024 et de le passer à 579 € par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et charge son maire de l'appliquer.

13. Point sur le CHATIPI

M. le Maire fait part des tensions toujours existantes avec l'une des bénévoles qu'il a dû convoquer avec un représentant de la gendarmerie.

Il est nécessaire de clôturer le CHATIPI et de dégager le bric à brac qui l'entoure.

14. Zone d'accélération des Energies Renouvelables

M. le Maire fait part de la relance du Préfet pour la détermination de zonages des Energies renouvelables sur la Commune. Les compétences des élus étant limitées pour établir ce type de document une demande de subvention pour financer une étude avait été déposée auprès des services de l'Etat mais n'a pas eu de retour positif.

15. Cérémonie des Vœux 2025

M. le Maire propose la date du samedi 4 janvier à 11 h.

16. Fongibilité des crédits

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, M. le Maire a été amené à prendre 2 arrêtés de décisions budgétaires modificatives qui sont les suivantes :

✓ DM 3 qui concerne le logiciel CMAJIC mis à disposition par la Cté de Cnes

| Imputation Budgétaire en | Augmentation des crédits de | Augmentation des crédits de |
|---------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Investissement | dépenses | recettes |
| Chap: 041 Art: 2051 | | |
| Concession et Droits similaires | + 600,00 € | |
| Chap: 041 Art: 168751 | | |
| GFP de rattachement (Cté de | | + 600,00 € |
| Cnes) | | , |

✓ DM 4 qui concerne une nouvelle échéance d'emprunt pour l'effacement de la fibre

| Imputation Budgétaire en | Diminution des crédits de | Augmentation des crédits de |
|--------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| Fonctionnement | dépenses | dépenses |
| Chap: 011 Art: 615231 | | |
| Entretien réparation de voirie | - 1 158,00 € | |
| Chap: 66 Art: 66111 | | |
| Intérêts réglés à échéance | | + 1 158,00 € |
| Imputation Budgétaire en | Diminution des crédits de | Augmentation des crédits de |
| Investissement | dépenses | dépenses |
| Chap: 21 Art: 2152 Op: 131 | | |
| Signalétique voirie | - 2 350,00 € | |
| Chap: 16 Art: 1641 | | |
| Emprunts en Euros | | + 2 350,00 € |

17. Virement de Crédits Délib.n°2024/44 – DM5/2024

Afin d'entériner les décisions précédemment prises, M. le Maire fait part de la nécessité de procéder à des virements de crédits.

Après en avoir, délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix approuve les virements de crédits ci-après :

| Imputation Budgétaire en | Diminution des crédits de | Augmentation des crédits de |
|--------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| Investissement | dépenses | dépenses |
| Art : 231 Op : 136 | | |
| Travaux voirie Les Combettes | - 1 350,00 € | |
| Art : 2111 Op : 139 | | |
| Acquisitions Foncières | | + 1 350,00 € |
| Imputation Budgétaire en | | |
| Fonctionnement | | |
| Art 615231 | - 4 280,00 € | |
| Entretien réparation de voirie | | |
| Art 65748 | | + 4 280,00 € |
| Subventions aux associations | | |

La séance est levée à 20 h 30.

Le Maire, Vincent ECHASSERIEAU Le secrétaire, Jérôme RABY